REGLEMENT DE CONSULTATION

**Marché à procédure adaptée**

**en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics**.

**PRESTATIONS POUR UN SEJOUR EN GRECE**

**Du 13 au 19 mai 2018**

**POUR 23 ELEVES ET 2 ACCOMPAGNATEURS**

**ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION**

OBJET du MARCHE : La consultation porte sur l'organisation d'un voyage en GRECE du 13 au 19 mai 2018 .

PROCEDURE DE CONSULTATION : **Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics**.

**ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHE / PERIODE D’EXECUTION**

Les dates de ce voyage n'étant pas modifiables, les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce voyage aux dates indiquées à l'article 1er de ce règlement, soit du 13 au 19 mai 2018. Le marché est conclu à compter de sa notification. (Date prévisionnelle de notification: Novembre  2017).

**ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT**

Ce marché n'est pas alloti

**ARTICLE 4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

**ARTICLE 5 – MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES**

Le dossier de consultation est disponible au téléchargement sur le site de l’Association des Journées de l’Intendance ([www.aji-France.com](http://www.aji-france.com/))

**Contenu du dossier de consultation**

Il comprend

- Le présent règlement de la consultation

- Le cahier des clauses particulières

- L’acte d’engagement

- Le programme du séjour

**Modalités de remise de l’offre par le candidat**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet librement téléchargeable sur le site de l’économie, des finances [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr/) comprenant les pièces suivantes

- La lettre de candidature (imprimé DC1)

- La déclaration du candidat (imprimé DC2)

- Capacités professionnelle et techniques

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l’entreprise tels que prévus à l’article 45 du Code des marchés publics :

* Un certificat de qualité sous la forme d'un numéro d'agrément de tourisme ou de licence d’agent de voyage.
* La preuve d’une assurance pour les risques professionnels

**Pièce de l'offre**

Un projet de marché comprenant:

-Le Cahier des Clauses Particulières et Administratives signé.

-Le mémoire ou contrat explicitant ou précisant l’offre avec notamment le descriptif détaillée de l’organisation du séjour, le bordereau des prix et la description du lieu d’hébergement permettant d’en apprécier l’implantation.

Le présent règlement de la consultation signé.

L’acte d’engagement signé

**ARTICLE 6 – MODALITES ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**Transmission sous forme «papier»**

Les candidats transmettent leur offre sous pli fermé portant les mentions suivantes :

Nom et adresse du candidat, offre pour marché VOYAGE EN GRECE

Ce pli devra être remis contre récépissé du 20 /09 /2017 au 02/10/2017 inclus avant 17h. ou envoyé aux mêmes dates par pli recommandé avec AR

COLLEGE EMILE VERHAEREN

108 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

92210 SAINT-CLOUD

Horaires du service : …8 H 00 12 H 30 / 14 H 00 17 H OO

(Mercredi 8 H 00 – 12 H 00)

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous pli non cachetés, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

**ARTICLE 7 – LES CONDITIONS D’ANALYSE ET JUGEMENTS DES OFFRES**

➢ **Le jugement des offres:**

L’offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

La qualité de la prestation et adéquation au programme demandé : 50%

Et notamment la qualité des services du prestataire (notamment lisibilité de l’offre, des conditions d’assurance annulation et toutes les précisions éclairant les conditions d’hébergement..)

Le prix 50%

L’offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d’assurance de responsabilité civile en cours de validité

L’attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation sera immédiatement écartée.

# ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats ont la possibilité d’envoyer un mail à

[sabine.dechavanne@enc92.fr](mailto:sabine.dechavanne@enc92.fr) (enseignante organisatrice) durant la totalité de la période de consultation

Pour des renseignements d’ordre administratif / gestion financière du voyage

M.BOUCHON Philippe, gestionnaire / [int.0921591e@ac-versailles.fr](mailto:int.0921591e@ac-versailles.fr)

je certifie avoir pris connaissance du règlement de la présence consultation.

Cachet de l’entreprise :

Fait à :

Le responsable de l’entreprise.